

AFFAIRE N° 6. - Prévisions de dépense pour le fonctionnement des cantines privées ( Rapport de la Commission du Budget et de l'Aide Sociale)

Le Maire. - J'attire l'attention du Conseil sur ce dossier qui est extrêmement important.

M. BOURHIS donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Il nous faut nous pencher sur le problème des cantines scolaires des écoles privées.

A Saint-Denis, nous avons cinq écoles privées avec cantines:  
Au centre ville:

- L'ECOLE du SACRE-COEUR qui reçoit 664 élèves et qui a 520 rationnaires, la presque unanimité étant indigente. Les recettes mensuelles perçues en Mars et Avril représentent 40.000 F. environ.

- Le PENSIONNAT de l'IMMACULEE CONCEPTION a accepté gratuitement 18 fillettes dignes d'intérêt et dont les familles sont absolument dépourvues de ressources et bien entendu les reçoit à la cantine sans exiger de participation.

- L'ECOLE SAINT-MICHEL, dirigée par les Chers Frères des Ecoles Chrétiennes, a 995 élèves et reçoit à la cantine 373 rationnaires; les recettes mensuelles sont de 120.000 francs.

- L'ECOLE PRIVEE de la MONTAGNE ST.GABRIEL a 215 élèves et reçoit 133 rationnaires payant 18.040 Francs par mois.

- Enfin l'ECOLE PRIVEE de STE.CLOTILDE a un effectif de 516 et reçoit à la cantine 450 rationnaires qui payent mensuellement 38.600 fr. la plupart étant indigentes.

Il nous faut revenir en arrière pour faire aujourd'hui le point de la question.

En fin de 1965 et alors que la Commune avait supporté la totalité des frais de gestion des cantines des écoles privées, nous nous sommes aperçus que le Comité Directeur de l'Enseignement Catholique avait reçu la subvention du PASS de 25 Fr. par enfant, mais avait négligé de nous la reverser.

J'ai dû réclamer la régularisation de cette situation anormale et cela n'a pas été, il faut le reconnaître, ni facile, ni rapide. Nous avons néanmoins pu, par des demandes renouvelées jusqu'à devenir comminatoires, récupérer les versements suivants:

Ecole de Sainte-Clotilde .....	543.120
Sacré-Coeur .....	1.978.715
Sainte-Clotilde .....	12.565
Saint-Michel .....	1.424.274
Saint-Gabriel .....	129.877
<b>TOTAL .....</b>	<b>4.088.551</b>

Ceci représente néanmoins, il faut le dire, une verte sèche de

C'est ainsi que la gestion directe par la Municipalité des cantines des écoles privées paraissent dans ces conditions incertaine et onéreuse, nous avons envisagé l'octroi à ces écoles d'une subvention, nécessaire pour en assurer le fonctionnement, et nous avons décidé avant d'en fixer le montant - entre 10 et 15 Fr. par enfant) de juger le fonctionnement autonome pendant ces deux mois.

Or, dès fin Mars, les représentants des écoles privées (Directeurs Directrices, Présidents des Associations des parents d'élèves) ont lancé un véritable S.O.S. et réclamé l'aide de la Commune, non pas par une simple subvention, mais par la reprise du système de régie municipale.

Le 15 Avril, j'ai réuni dans mon Cabinet ces représentants qui ont confirmé leur accord entier pour la gestion directe par la Commune, celle-ci devant recevoir directement la subvention du F.A.S.S.

Car la question est simple: si la Commune de Saint-Denis n'accepte pas d'aider les écoles privées dans la gestion des cantines scolaires, celles-ci devront être fermées.

Le problème se pose d'ailleurs pour toutes les Communes ayant des écoles privées, notamment Saint-Pierre, Saint-Louis, Saint-Leu, Saint-Paul, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne et mes collègues réunis Mercredi dernier ont été tous d'avis d'apporter à ces écoles l'aide la plus substantielle, suivant nos moyens.

La fermeture des cantines scolaires privées signifierait le renvoi de 1.494 enfants dont la plupart n'ont pas d'autre moyen, régulier et constant de se nourrir.

Certes, Mesdames et Messieurs, c'est une nouvelle et lourde charge d'ordre budgétaire mais elle est véritablement obligatoire.

Je propose donc à votre décision la délibération ci-après:

Le Conseil Municipal de Saint-Denis

Sur le rapport du Maire

Décide:

1°) d'inscrire au budget la somme de 1.232.550 francs représentant une subvention exceptionnelle de fonctionnement des cantines scolaires des écoles privées, savoir:

à l'école du Sacré-Coeur .....	426.000
à l'école Saint-Michel .....	207.725
à l'école Saint-Gabriel .....	109.725
à l'école de Sainte-Clotilde .....	371.250
à l'école de l'Immaculée .....	14.850

Cette subvention représente 15 Fr par enfant et par jour du 1er Mars au 15 Mai 1966.

2°) de prendre en charge directement la gestion des cantines scolaires des écoles privées ci-après :

- Sacré-Coeur
- Sainte-Clothilde
- Saint-Michel
- La Montagne (Saint-Gabriel)
- Immaculée (18 rationnaires),

moyennant le versement direct dans les caisses municipales de la subvention versée par le FASS pour chaque rationnaire inscrit dans les dites cantines, ainsi que les frais de fonctionnement moyennant la subvention qui sera versée directement par le FASS.

Le MAIRE. - Mesdames et Messieurs, vous avez entendu la lecture du rapport. Je signale qu'une petite erreur a été commise. La somme représentant la subvention à voter est légèrement supérieure car le délai qui nous est proposé au lieu de partir du 15 Mai est fixé au 20 Mai 1966.

Je donnerai la parole à celui qui la demandera.

M. BEDIER. - Je voudrais savoir le montant exact de la somme non perçue.

LE MAIRE. - Pour 1966, elle a été de 1.275.427 Fr. Mais le problème est le suivant: vous vous souvenez que l'année dernière le Comité de Gestion des écoles privées a perçu directement la subvention du FASS sans la reverser à la Municipalité. Une discussion s'est engagée et j'ai pu obtenir le remboursement de 4.088.551 F. Néanmoins plus de Un Million n'a pu être récupéré.

Au début de cette année les Directeurs des écoles privées m'ont dit: " Si vous ne nous aidez pas, nous serons obligés de fermer les cantines, car nous sommes en déficit". Des pièces justificatives ont été mises à notre disposition. Il était de notre devoir d'envisager un soutien complet de ces cantines scolaires dont nous avons le plus grand besoin et qui nous sont indispensables.

La proposition que je vous fais est la suivante: Nous avons à voter une subvention de 15 Fr. par enfant et par jour aux cantines des écoles privées. Je vous demande de la voter pour compter du 1er Mars jusqu'au 20 Mai. A partir de cette date nous prendrions en charge les cantines des écoles

privées, comme nous prenons en charge les cantines des écoles publiques.

Telle est la proposition que je fais au Conseil Municipal.

**M. BEDIER.** - Je vous fais remarquer que l'année dernière il y a 1.275.427 francs qui sont restés entre les mains des responsables des écoles privées. Je voudrais, tout de même, qu'il soit tenu compte du non remboursement de cette somme.

**LE MAIRE.** - La proposition de M. BEDIER est logique, mais je dois répondre que les Présidents des Associations des Parents d'Elèves sont venus me voir et après explications j'ai compris qu'ils étaient dans l'impossibilité réelle de rembourser cette somme.

Après les explications données par le Maire, M. BEDIER déclare se rallier à la majorité.

Le Maire met donc aux voix l'adoption du rapport.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé  
St Denis le 16 juillet 1966.  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général pour  
les Affaires Economiques.  
Signé: J. Chevaux